

## DELIBERATION

### COMPTES DE GESTION 2023 – BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE. L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, salle du conseil municipal de Saints-Geosmes, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS.

Réunion du 22 mars 2024 :

Délégués présents appelés au vote : Mmes et MM. GUAY (Arbigny-sous-Vareennes) ; FLAMMARION (Avrecourt) ; ZAPATA (Bize) ; CHARLES (Celles-en-Bassigny) ; GOIROT (Chalindrey) ; PIAT (Chalindrey) ; BREDELET (Chalindrey) ; FOURNIER (Champigny-lès-Langres) ; BRAICHET (Chanoy) ; GUILLIEE (Chaudenay) ; VENCK (Champsevraine) ; TORRECILLA (Haute-Amance) ; GUILLEMIN (Hûmes-Jorquenay) ; PERROT (Langres) ; LEVEQUE J.M. (Langres) ; GUILLAUMOT (Langres) ; CARDINAL (Langres) ; FRANC (Langres) ; HENRY (Langres) ; WALTHER (Lecey) ; CARREY (Orbigny-au-Mont) ; BLANCHARD (Orbigny-au-Val) ; MIQUEE (Peigney) ; MAGNEN (Pisseloup) ; MAUGRAS (Saints-Geosmes) ; DUPUY (Saulxures) ; MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon) ; MAIRE (Syndicat de Confévron) ; MATUCHET (Torcenay) ; COEURDASSIER (Val-de-Meuse) ; GRANDJEAN (Vitrey-sur-Mance).

Délégués absents ayant donné pouvoir : sans objet.

Délégués excusés : Mmes et MM. MARCEAUX (Val-de-Meuse) ; OUZELET (Guyonvelle) ; MAIRE (Culmont) ; VIGNARDET (Soyers) ; PROST (Versailles-le-Bas) ; GRASPERGE (Varenes-sur-Amance) ; FOUREL (Lavernoy) ; BOUILLET (Neuilly l'Evêque).

Avec la participation de : M. BLANCHARD (Agent du SMIPEP).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Membres en exercice	54
Appelés au vote	31
Vote Pour	31
Vote Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 20240322-1

Après présentation des Comptes de Gestion établis par M. le Trésorier pour l'exercice 2023, et vérification de la concordance avec les données issues de la comptabilité du Syndicat ;

Sur Proposition de M. Le Président ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Valide les Comptes de Gestion du budget principal SMIPEP pour l'exercice 2023,
- Autorise le Président à signer les Comptes de Gestion du budget principal du SMIPEP, exercice 2023.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées  
Le Président, Jacky MAUGRAS

  
**SMIPEP**  
Syndicat Mixte  
de Production d'Eau Potable  
du Sud Haute-Marne  
Hôtel de Ville  
52200 LANGRES

## DELIBERATION

### COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE. L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, salle du conseil municipal de Saints-Geosmes, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS.

Réunion du 22 mars 2024 :

Délégués présents appelés au vote : Mmes et MM. GUAY (Arbigny-sous-Varenes) ; FLAMMARION (Avrecourt) ; ZAPATA (Bize) ; CHARLES (Celles-en-Bassigny) ; GOIROT (Chalindrey) ; PIAT (Chalindrey) ; BREDELET (Chalindrey) ; FOURNIER (Champigny-lès-Langres) ; BRAICHET (Chanoy) ; GUILLIEE (Chaudenay) ; VENCK (Champsevraine) ; TORRECILLA (Haute-Amance) ; GUILLEMIN (Hûmes-Jorquenay) ; PERROT (Langres) ; LEVEQUE J.M. (Langres) ; GUILLAUMOT (Langres) ; CARDINAL (Langres) ; FRANC (Langres) ; HENRY (Langres) ; WALTHER (Lecey) ; CARREY (Orbigny-au-Mont) ; BLANCHARD (Orbigny-au-Val) ; MIQUEE (Peigney) ; MAGNEN (Pisseloup) ; MAUGRAS (Saints-Geosmes) ; DUPUY (Saulxures) ; MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlondon) ; MAIRE (Syndicat de Confévron) ; MATUCHET (Torcenay) ; COEURDASSIER (Val-de-Meuse) ; GRANDJEAN (Vitrey-sur-Mance).

Délégués absents ayant donné pouvoir : sans objet.

Délégués excusés : Mmes et MM. MARCEAUX (Val-de-Meuse) ; OUZELET (Guyonville) ; MAIRE (Culmont) ; VIGNARDET (Soyers) ; PROST (Versailles-le-Bas) ; GRASPERGE (Varenes-sur-Amance) ; FOUREL (Lavernoy) ; BOUILLET (Neuilly l'Evêque).

Avec la participation de : M. BLANCHARD (Agent du SMIPEP).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Membres en exercice	54
Appelés au vote	30
Vote Pour	30
Vote Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 20240322-2

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par M. Jacky MAUGRAS, Président, ordonnateur.

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de M. Gérard PIAT, 2<sup>ème</sup> vice-président en exercice, en dehors de la présence de M. le Président.

Après s'être fait présenter le détail des affectations budgétaires de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023, les montants totaux des titres et des mandats émis sur l'exercice 2023 en section de fonctionnement et en section d'investissement, et le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Considérant que M. Jacky MAUGRAS, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023, les finances du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Sud Haute-Marne en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Procédant au règlement définitif du budget de 2023, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

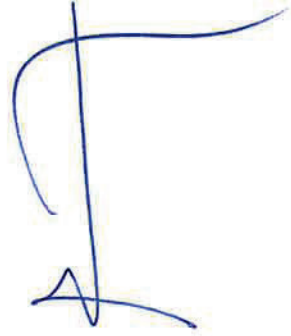
SUBDIVISIONS	RESULTATS AFFECTES EN DEBUT D'EXERCICE		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE		Solde des Restes A Réaliser (RAR)
	EXCEDENTS	DEFICITS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	EXCEDENTS	DEFICITS	
Section de Fonctionnement	1 540 759,56		- 939 495,74	+ 606 477,28	1 207 741,10		
Section d'Investissement	972 915,66		- 1 811 198,45	+ 810 444,79		- 27 838,00	- 276 000,00

Après avoir délibéré en dehors de la présence M. le Président, le Comité Syndical :

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées  
Le Président, Jacky MAUGRAS

**SMIPEP**  
Syndicat Mixte  
de Production d'Eau Potable  
du Sud Haute-Marne  
Hôtel de Ville  
52200 LANGRES



## DELIBERATION

### AFFECTATIONS BUDGETAIRES 2024 – BUDGET GENERAL

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE. L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, salle du conseil municipal de Saints-Geosmes, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS.

Réunion du 22 mars 2024 :

Délégués présents appelés au vote : Mmes et MM. GUAY (Arbigny-sous-Vareennes) ; FLAMMARION (Avrecourt) ; ZAPATA (Bize) ; CHARLES (Celles-en-Bassigny) ; GOIROT (Chalindrey) ; PIAT (Chalindrey) ; BREDELET (Chalindrey) ; FOURNIER (Champigny-lès-Langres) ; BRAICHET (Chanoy) ; GUILLIEE (Chaudenay) ; VENCK (Champsevraine) ; TORRECILLA (Haute-Amance) ; GUILLEMIN (Hûmes-Jorquenay) ; PERROT (Langres) ; LEVEQUE J.M. (Langres) ; GUILLAUMOT (Langres) ; CARDINAL (Langres) ; FRANC (Langres) ; HENRY (Langres) ; WALTHER (Lecey) ; CARREY (Orbigny-au-Mont) ; BLANCHARD (Orbigny-au-Val) ; MIQUEE (Peigney) ; MAGNEN (Pisseloup) ; MAUGRAS (Saints-Geosmes) ; DUPUY (Saulxures) ; MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon) ; MAIRE (Syndicat de Confévron) ; MATUCHET (Torcenay) ; COEURDASSIER (Val-de-Meuse) ; GRANDJEAN (Vitrey-sur-Mance).

Délégués absents ayant donné pouvoir : sans objet.

Délégués excusés : Mmes et MM. MARCEAUX (Val-de-Meuse) ; OUZELET (Guyonville) ; MAIRE (Culmont) ; VIGNARDET (Soyers) ; PROST (Versailles-le-Bas) ; GRASPERGE (Varenes-sur-Amance) ; FOUREL (Lavernoy) ; BOUILLET (Neully l'Evêque).

Avec la participation de : M. BLANCHARD (Agent du SMIPEP).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Membres en exercice	54
Appelés au vote	31
Vote Pour	31
Vote Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 20240322-3

Vu la délibération du Comité Syndical n° 20240322-2 relative au compte administratif 2023 du budget principal, et les résultats constatés qui s'établissent comme suit :

Section d'investissement : 27 838,00 € en déficit,  
Section de fonctionnement : 1 207 741,10 € en excédent.

**Le Comité Syndical, après avoir délibéré :**

**Approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2023 au budget général 2024 comme suit :**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Solde d'exécution d'investissement 2023 reporté à la section dépenses d'investissement 2024 (au 001) = 27 838,00 €
- Affectation à l'investissement à la section recettes d'investissement 2024 (au 1068) = 303 838,00 €

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Résultat de fonctionnement 2023 reporté à la section recettes de fonctionnement 2024 (au 002) = 903 903,10 €

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées  
Le Président, Jacky MAUGRAS

 **SMIPEP**  
Syndicat Mixte  
de Production d'Eau Potable  
du Sud Haute-Marne  
Hôtel de Ville  
52200 LANGRES

## DELIBERATION

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET GENERAL

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL, DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE. L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 22 mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> mars 2023, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire, salle du conseil municipal de Saints-Geosmes, sous la présidence de M. Jacky MAUGRAS.

Réunion du 22 mars 2024 :

Délégués présents appelés au vote : Mmes et MM. GUAY (Arbigny-sous-Vareennes) ; FLAMMARION (Avrecourt) ; ZAPATA (Bize) ; CHARLES (Celles-en-Bassigny) ; GOIROT (Chalindrey) ; PIAT (Chalindrey) ; BREDELET (Chalindrey) ; FOURNIER (Champigny-lès-Langres) ; BRAICHET (Chanoy) ; GUILLIEE (Chaudenay) ; VENCK (Champsevraine) ; TORRECILLA (Haute-Amance) ; GUILLEMIN (Hûmes-Jorquenay) ; PERROT (Langres) ; LEVEQUE J.M. (Langres) ; GUILLAUMOT (Langres) ; CARDINAL (Langres) ; FRANC (Langres) ; HENRY (Langres) ; WALTHER (Lecey) ; CARREY (Orbigny-au-Mont) ; BLANCHARD (Orbigny-au-Val) ; MIQUEE (Peigney) ; MAGNEN (Pisseloup) ; MAUGRAS (Saints-Geosmes) ; DUPUY (Saulxures) ; MARCHISET (Syndicat des eaux de Celsoy-Montlandon) ; MAIRE (Syndicat de Conféron) ; MATUCHET (Torcenay) ; COEURDASSIER (Val-de-Meuse) ; GRANDJEAN (Vitrey-sur-Mance).

Délégués absents ayant donné pouvoir : sans objet.

Délégués excusés : Mmes et MM. MARCEAUX (Val-de-Meuse) ; OUZELET (Guyonville) ; MAIRE (Culmont) ; VIGNARDET (Soyers) ; PROST (Verseilles-le-Bas) ; GRASPERGE (Varenes-sur-Amance) ; FOUREL (Lavernoy) ; BOUILLET (Neuilly l'Evêque).

Avec la participation de : M. BLANCHARD (Agent du SMIPEP).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Membres en exercice	54
Appelés au vote	31
Vote Pour	31
Vote Contre	0
Abstention	0

Délibération N° 20230405-4

Sur proposition de M. Le Président, et conformément aux conclusions du Débat d'Orientation Budgétaire,

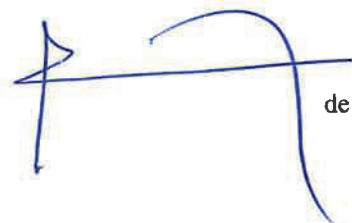
Le projet de Budget primitif 2024 est présenté au Conseil Syndical chapitre par chapitre, avec le détail des articles, et il s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses = recettes = 1 957 899,38 €  
Section d'investissement : dépenses = recettes = 2 755 637,38 €

**Après avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Approuve le projet de budget primitif 2024 pour l'ensemble des chapitres et articles présentés.

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées  
Le Président, Jacky MAUGRAS



**SMIPEP**  
Syndicat Mixte  
de Production d'Eau Potable  
du Sud Haute-Marne  
Hôtel de Ville  
52200 LANGRES